

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LE SECTEUR REPROGRAPHIE (8 janvier 2008)

Réunion organisée par le sous-directeur de la Logistique : M. Jean-Marc Emery.
La CFDT était représentée par Christian Chamoreau et Christine Gasparella.

Objectif de la réunion : Etudier et approfondir la mise en œuvre de l'atelier central.

*
* *

L'administration confirme d'ores et déjà le recrutement de 3 agents par voie de concours.

1/ Bilan étape du projet de réorganisation du secteur reprographie

- ➔ Fermeture des ateliers des Bâtiments Bervil et Atrium, respectivement le 6 avril 2007 et le 1^{er} septembre 2007 (déjà annoncée dans le GT du 15/11/06).

2/ Présentation de la nouvelle organisation du secteur en 2008

a) Organisation des ateliers

- ➔ Fermeture des centres de reprographie des Bâtiments Condorcet, Turgot et Vauban, prévue au 1^{er} semestre 2008.
- ➔ Création d'un atelier de production pour la zone Est Parisienne (Montreuil) avec transfert de l'atelier de Montreuil « Blanqui » vers « les Allées » prévu courant janvier 2008 – Heure d'ouverture de 8 h 30 à 17 h 27 avec 7 agents.
- ➔ Centralisation de la production sur Bercy
 - ♦ Création d'un central atelier de reprographie :
heure d'ouverture de 7 h 00 à 19 h 00 – 1 responsable et 2 équipes de 5 agents avec un secteur d'expédition composé de 4 agents
 - ♦ Atelier de reprographie de l'hôtel des Ministres :
Heure d'ouverture de 7 h 00 à 20 h 48 – 4 agents en 2 équipes
 - ♦ Atelier de reprographie transitoire de Necker
heure d'ouverture de 8 h 30 à 17 h 27 – 6 agents

b) Pilotage de l'édition

- un responsable des secteurs de l'édition sera en charge de la coordination des prestations de conception, d'impression et de reprographie ;
- un responsable de la Cellule de Coordination des Travaux d'Impression et de Reprographie (CCTIR) et de la PAO ;
- un responsable du secteur reprographie chargé de la coordination des ateliers de reprographie et de l'expédition.

3/ Contexte de la nouvelle organisation

Le changement du périmètre ministériel avec la mise en place des nouveaux cabinets ministériels (Minefe, min. Budget, Comptes Publics et Fonction Publique) impacte sur l'activité du secteur.

L'atelier transitoire va permettre au secteur de s'adapter par rapport à

- sa nouvelle organisation,
- la prise en charge exhaustive sur l'atelier central des nouvelles sujétions,
- l'installation des nouveaux matériels d'impression,
- la nouvelle plate-forme information,
- la mise en place du secteur expédition
- la gestion de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) de juillet à décembre 2008.

L'aménagement du temps de travail envisagé :

- Les ateliers des bâtiments Montreuil « Les allées » et Necker. Elle est identique à l'organisation actuelle – 1 équipe sur une amplitude d'ouverture de 8 h 30 à 17 h 27.
- L'atelier des cabinets ministériels. Identique au fonctionnement actuel.
2 équipes en brigades sur une amplitude d'ouverture :
 - du lundi au vendredi de 7 h 00 à 20 h 48,
 - et le samedi de 7 h 00 à 13 h 00.
- L'atelier central et le secteur d'expédition : fonctionnement en brigade (2 équipes sur une amplitude d'ouverture de l'atelier de 7 h 00 à 19 h 00) avec un système de rotation hebdomadaire.

L'organisation du temps de travail de cet atelier se fonde sur le forfait reprographie mis en place dans le cadre des accords paritaires de l'ARTT :

- ♦ forfait **sans** ½ heure intégrée : 7 h 00 – 15 h 22 / 10 h 38 – 19 h 00
avec une pause méridienne de 45 mn
- ♦ forfait **avec** ½ heure intégrée : 7 h 00 – 15 h 52 / 10 h 08 – 19 h 00
avec une pause méridienne de 45 mn

(actuellement la ½ heure supplémentaire est facultative avec prise de service soit à 8 h, soit à 8 h 30).

- Réalisation des travaux exceptionnels (matin/soir et week-end) : identique à l'organisation actuelle.

Le dispositif de valorisation se base sur le système d'heures supplémentaires et/ou d'astreintes ; ce dispositif pourrait évoluer en fonction des nouvelles dispositions réglementaires.

L'ouverture de l'atelier adapté à la volumétrie est prévue pour la mi-janvier 2008.

L'atelier central s'installera dans les douves de Bercy avec 400 m² d'espace de travail réaménagé, ce qui ne manquera pas d'avoir une répercussion en terme de réaménagement du temps de travail.

L'administration ouvre le débat sur les deux éléments de discussion suivants :

- La ½ heure intégrée : l'administration fait savoir clairement qu'elle n'en a pas besoin.
- L'organisation du temps de travail rationalisé et souhaité : quelles heures supplémentaires à prendre en considération et celles à supprimer ? Même si un volet d'heures supplémentaires sera maintenu de la meilleure manière possible en 2008, l'administration l'analysera par rapport au nouveau temps de travail et au contexte différent. Elle fait savoir que les heures supplémentaires devront être maîtrisées, plus erratiques et qu'elles seront écrêtées.

Tour de table :

Les syndicats demandent :

- le maintien des heures supplémentaires et du niveau de rémunération, en particulier pour les 10 agents effectuant 2 heures supplémentaires par jour,
- que les horaires décalés engendrent un mécanisme compensatoire financier,
- le maintien des forfaits,
- le maintien de l'atelier Necker, même après la stabilisation de l'atelier central,
- le repyramidage des promotions dans le secteur,

Ils considèrent que l'organisation de l'atelier central résulte d'une évolution des travaux de reprographie et que l'amplitude du temps de travail (7 h / 19 h) correspond à des charges supplémentaires. Ils affirment donc que les heures supplémentaires effectuées par les agents ne pourront pas être supprimées et s'interrogent sur la volonté de l'administration de fermer des ateliers périphériques.

La CGT se déclare pour le maintien de la ½ heure intégrée et souhaite approfondir la discussion à propos des 2 heures supplémentaires.

L'administration clôture la séance en faisant savoir aux organisations syndicales qu'elle va mener une réflexion sur la question. Elle leur présentera, lors de la prochaine réunion du Groupe de travail, des propositions.